

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 2025-1531 :

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 2021-1470 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LES ZONES SITUÉES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE MONT-JOLI – CRÉDIT DE TAXES À LA RÉNOVATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière que les membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance extraordinaire du 24 mars 2025 le règlement intitulé « *Règlement amendant le règlement n° 2021-1470 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Mont-Joli – crédit de taxes à la rénovation* ».

- Ce règlement a pour objet de modifier le règlement n° 2021-1470 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Mont-Joli – crédit de taxes à la rénovation et abrogeant le règlement 2018-1385 afin de le prolonger pour l'année 2025.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel-de-Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 25^e jour de mars 2025.

La greffière,

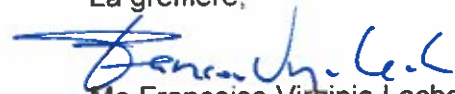


Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 26^e jour du mois de mars 2025 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière,



Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA